Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
053-200083392-20260914-S04-BC-162-2026-DE
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 17/09/2026
Mise ne ligne le 17/09/2026

# DÉLIBÉRATION DU BUREAU COMMUNAUTAIRE

## N° 162/2026
## SÉANCE N°04 DU 14 SEPTEMBRE 2026

**CRÉATION D'UNE CONVENTION DE GROUPEMENT DE COMMANDES POUR LA PASSATION ET L'EXÉCUTION D'UN CONTRAT DE CONCESSION PORTANT SUR LA MISE À DISPOSITION ET LA GESTION DE MOBILIERS URBAINS**

À la date mentionnée ci-dessus, le bureau communautaire, légalement convoqué le 08 septembre 2026, conformément au code général des collectivités territoriales, s'est réuni en séance ordinaire, à dix-sept heures zéro minute, dans la salle Ambroise Paré de l'Hôtel Communautaire, sous la présidence de Monsieur Florian Bercault.

**Étaient présents**
Florian Bercault, président ; Isabelle Fougeray (à partir de 17 h 12), Tony Echelard, Corinne Gougeon, Fabien Robin, Marie Er-Rafiqi, Patrick Pavard, Claire Le Cornec, Jean-René Ladurée (à partir de 17 h 17), Christine Nadau, Julien Brocail, Ingrid Walkowiak, Sébastien Destais, Nadège Davoust, Nicolas Deulofeu (à partir de 17 h 32), vice-présidents ; Olivier Barré (à partir de 17 h 50), Céline Loiseau, Jean-Marc Chanteau, Sylvie Ribault, Louis Michel, Nathalie Forêt-Vettier, Éric Morand, Patrice Morin (jusqu'à 17 h 57) et Gwénaël Poisson, membres du bureau.

**Était absent ou excusé**
Antoine Caplan, membre du bureau.

**Étaient représentés**
Geneviève Pham Sigmann a donné pouvoir à Claire Le Cornec, Patrice Morin a donné pouvoir à Céline Loiseau (à partir de 17 h 57), Éric Paris a donné pouvoir à Nadège Davoust.

Liste des délibérations affichée et mise en ligne le : 16 septembre 2026.

N° 162/2026

## BUREAU COMMUNAUTAIRE DU 14 SEPTEMBRE 2026

CRÉATION D'UNE CONVENTION DE GROUPEMENT DE COMMANDES POUR LA PASSATION ET L'EXÉCUTION D'UN CONTRAT DE CONCESSION PORTANT SUR LA MISE À DISPOSITION ET LA GESTION DE MOBILIERS URBAINS.

Rapporteur : Sylvie Ribault

LE BUREAU COMMUNAUTAIRE,

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L2121 29, L5211-1, L5211-2 et L5211-10,

Vu l'article L. 3112-1 du code de la commande publique,

Vu la délibération n° 31/2026 du conseil communautaire du 4 mai 2026 portant délégation d'attributions du conseil communautaire au bureau communautaire,

Considérant l'opportunité de constituer un groupement de commandes entre Laval Agglomération et la ville de Laval afin d'assurer la passation et l'exécution d'un contrat de concession ayant pour objet la mise à disposition et la gestion de mobiliers urbains,

Après avis de la commission ressources,

DÉLIBÈRE

Article 1
Il est créé un groupement de commandes entre Laval Agglomération et la ville de Laval en vue de la passation et de l'exécution d'un contrat de concession portant sur la mise à disposition et la gestion de mobiliers urbains.

Article 2
La ville de Laval est désignée comme coordonnateur de ce groupement de commandes.

Article 3
Le président de Laval Agglomération est chargé de l'exécution de la présente délibération et est autorisé à signer tout document à cet effet.

Article 4
Il en sera rendu compte en séance du conseil communautaire.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

Le Président,

Signé : Florian Bercault